

SOMMAIRE

- 1 Directive Cadre d'Eau
Participation publique à la politique de l'eau.
- 3 Témoins
Pour vous, la participation, c'est quoi? A.F. Rihoux répond
Une participation citoyenne réussie, la 2e vie du Canal de Roubaix
- 4 Région Wallonne
Ça bouge dans l'eau
- 5 Pays-Bas
Draguer: injustifié du point de vue écologique?
Pas nécessairement!
- 6 Région Flamande
Contrôle des inondations le long de l'Escaut
- 7 Général
Que d'eau, que d'eau (2)
- 8 Des nouvelles
d'Escaut sans Frontières

Rédaction et traductions:

Dolores Baita, Christine Braet,
Gert De Smedt, Olivier Goubault,
Lieve Grauls, Francis Van den Noortgaete

Mise en page:

Els Vanhaeght - Angélique Corthals

Imprimerie: Druk in de Weer
'Escaut sans Frontières Info' est imprimé sur du papier recyclé avec un encre à base végétale.

Secrétariat

Escaut sans Frontières a.s.b.l. -
v.z.w. Grenzeloze Schelde
2bis, quai des Péniches, B-1000 Bruxelles
Tel.: +32 2 201 08 08
Fax: +32 2 203 07 09
email: info@gs-esf.be

Escaut sans Frontières Info a été publié avec le soutien e.a. de la Région Wallonne/DGRNE, la Région de Bruxelles-Capitale et l'Administration Waterwegen en Zeewegen (Fl.) et de l'Union Européenne (DGXI).

Directive Cadre d'Eau

Participation publique à la politique de l'eau (1)

Une plus grande chance d'être entendu?

Le concept de 'participation publique' est apparu dans le droit international environnemental lors de la déclaration de Rio De Janeiro de 1992 sur l'environnement et le développement:

"La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. (...) Les Etats doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci."

La participation publique implique la communication d'informations à la population qui lui permet d'influencer la planification et la réalisation de la politique environnementale. En se basant sur une connaissance existante la plus large possible des problèmes

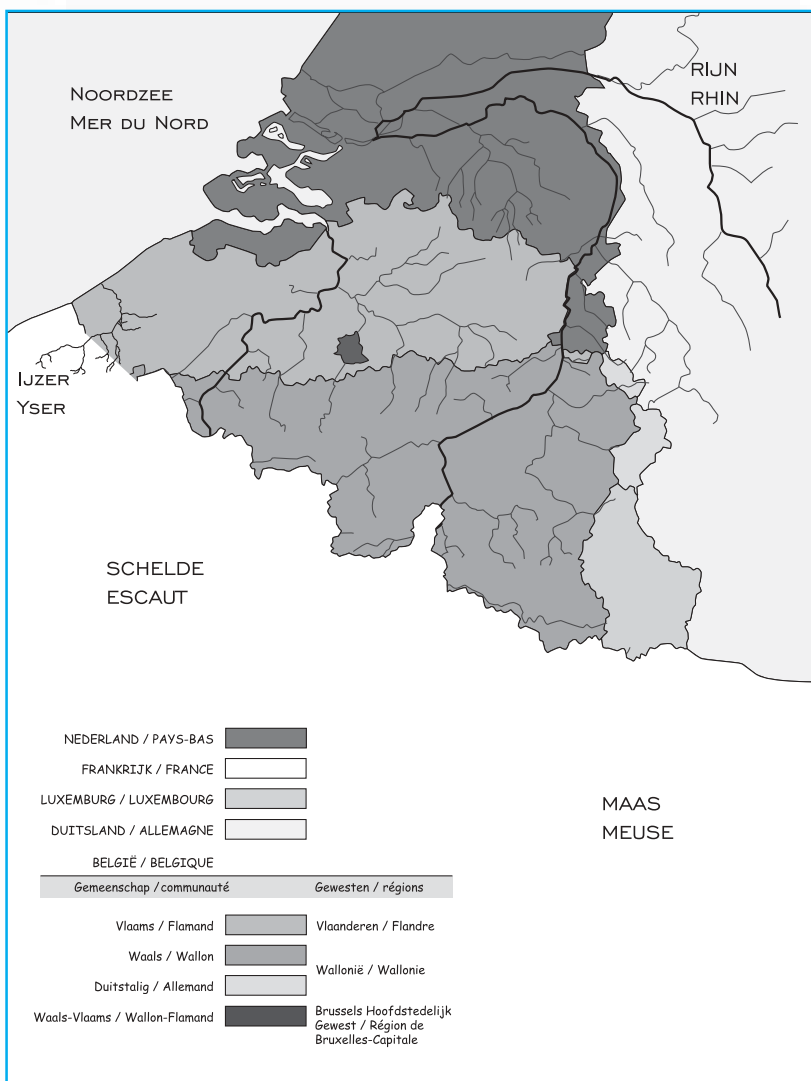
et en faisant appel à l'expérience des personnes impliquées localement, la participation publique vise une amélioration de la gestion de l'environnement. Ceci permet également d'améliorer la reconnaissance et l'acceptation des politiques environnementales réalisées par l'opinion.

La Convention d'Aarhus (ONU-1998)

Le principe est plus explicité dans la convention Aarhus qui est entrée en vigueur fin 2001. Ce document juridique contraignant repose sur les trois piliers d'une politique environnementale démocratique: information, participation et accès à la justice. Cela exige que les parties qui l'ont ratifiée agissent conformément à ces principes dans tous les forums internationaux liés à l'environnement.



Lors de la 2e Journée pour la Senne, les habitants, élus et intéressés se penchent sur leur souci commun: la revalorisation de la Senne.



Conditions essentielles à une participation active

Des Guides pour la mise en oeuvre de la DCE (CIS) développent une stratégie afin d'aider les Etats membres lors de l'application de certains aspects de la directive, parmi lesquels "la participation publique". Ces textes seront d'abord testés dans certains bassins (ou parties de bassin). C'est le cas p.e. dans le bassin hydrographique de l'Escaut avec le projet SCALDIT piloté par le Ministère de l'Environnement flamand.

Le Guide CIS stipule qu'il est important de prévoir tôt dans le planning la participation du public. La nécessité d'inclure la participation publique très tôt dans la politique environnementale est également inscrite dans la convention Aarhus.

Le Guide indique également qu'il relève des autorités compétentes de prévoir les moyens ad hoc pour soutenir le processus de participation. En outre, l'encouragement à la participation active ne peut se limiter à autoriser quelques représentants à participer aux réunions ou groupes de travail. Pour certaines organisations environnementales, le manque de moyens financiers et d'effectifs constitue souvent le facteur limitant à une participation active.

Francis Van de Noortgaete et Olivier Goubault

Pour les fleuves qui franchissent les frontières, une concertation transrégionale, tant des politiques que des habitants, est souhaitable.

Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE – 2000)

L'article 14 de la DCE demande également "l'information et consultation du public". Les Etats membres sont responsables de son élaboration. Le grand public doit déjà être informé et consulté lors de la planification de la politique de l'eau. En outre, celui-ci doit encourager la participation active de tous les acteurs concernés.

Moments forts de la participation selon le planning de la directive cadre sur l'eau

- Fin 2006: Publication du planning et du programme de travail pour l'élaboration d'un plan de gestion des bassins hydrographiques
- Fin 2007: Publication du rapport intermédiaire des questions importantes relatives à la gestion de l'eau dans les bassins hydrographiques
- Fin 2008: Publication du projet de plan de gestion des bassins hydrographiques.

A chaque fois, une période de six mois minimum est prévue pour la rédaction des remarques écrites concernant ces documents. De plus, il est possible de demander communication des documents et informations de base qui ont été utilisés.

Pour de plus amples informations sur la participation à la politique de l'environnement:

- Guide d'application CIS sur la participation publique lors de l'exécution de la directive cadre européenne sur l'eau: [http:// forum.europa.eu.int/Public/irc/env/wfd/library](http://forum.europa.eu.int/Public/irc/env/wfd/library)
- EEB transparency and public participation page: <http://www.eeb.org/activities/transparency/main.htm>
- Site web UN-ECE sur la convention Aarhus: www.unece.org/env/pp/prtr.htm

Pour vous, la participation, c'est quoi ?



*Participation publique dans
la Région de Bruxelles-Capitale (source: IEB)*

Dans l'agglomération bruxelloise, les quartiers, entités les plus proches dans lesquelles la population se reconnaît, représentent le niveau le plus pertinent pour organiser consultation et participation sur le cadre de vie.

L'enquête publique est un processus certes important parce que défini dans des formes légales, mais insuffisant. Elle ne remplace pas les réunions de quartier, les Commissions locales de développement intégré liées au contrat de quartier, les commissions consultatives locales, ...

Vivre en ville, c'est vivre ensemble. Les actions des comités d'habitants se placent dans le cadre de projets solidaires et démocratiques: elles enrichissent le débat sur la ville et contribuent à la formation des citoyens. Enfin, la participation permet souvent d'améliorer les projets parce qu'elle amène un autre regard sur ces derniers.

Mais la Région doit également renforcer son autonomie et ses ressources et exercer la tutelle sur les communes de façon à ce qu'une politique cohérente et commune soit développée dans toute la région. Pour une participation réussie, ce processus ne gommant pas les rapports de forces sociaux, les pouvoirs publics doivent assumer leur position d'arbitre entre l'intérêt général et l'intérêt particulier, entre le court terme et le long terme, entre les intérêts économiques et les intérêts sociaux.

Deux exemples à suivre de participation publique? La participation des habitants de logements sociaux dans le but d'améliorer leur cadre de vie, et le processus du budget participatif dans lequel le CPAS (Ndlr: Centres d'aide sociale) de Bruxelles-Ville va entraîner deux quartiers en cours de rénovation.

Extraits choisis d'interviews réalisées sur ce thème. Le texte intégral de l'interview est disponible sur simple demande.

Une participation citoyenne réussie, la 2^e vie du canal de Roubaix

Il y a 15 ans, le canal de Roubaix était presque condamné. Ayant perdu sa fonction originelle (le transport fluvial), on voyait mal qui et comment défendre et réhabiliter ce canal en déshérence au plein coeur de l'agglomération Roubaix-Tourcoing. C'était compter sans un milieu associatif dense, diversifié et bien impliqué dans la vie locale.

Associations de pêcheurs, d'environnement, de loisirs et socio-culturelles, comités de quartier, ... ont mis leurs forces en commun pour élaborer et promouvoir un projet de canal en ville – non seulement viable – mais source de requalification urbaine. Un projet relayé par les élus concernés et qui permet aujourd'hui l'éclosion d'une rénovation urbaine vraiment exemplaire.

Le 21 novembre 2002 se tenaient à Tourcoing les 'Ateliers du Canal de la Deûle à l'Escaut' – au côtés des élus, des représentants des autorités et des gestionnaires - les associations étaient largement actives pour tirer un premier bilan, promouvoir la concertation entre les acteurs et élaborer ensemble les bases d'une collaboration future.

Quand les autorités écoutent et tiennent compte de l'opinion publique et de ses relais locaux, est-ce que l'impossible ne devient pas possible? Le canal, aujourd'hui repris dans l'Espace Naturel Métropolitain, semble promis à un bel avenir. A condition de rester à l'écoute et de favoriser la participation des nombreux acteurs de terrain!

Remerciements à: Sandrine Conrate (Syndicat Mixte du Canal de Roubaix)

*Atelier du Canal à Tourcoing du
21 novembre 2002 (source: SMCR)*



ÇA BOUGE DANS L'EAU

Depuis quelques années, la Région Wallonne développe une politique volontariste de rationalisation du secteur de l'eau. En ligne de mire, l'application de la directive cadre européenne sur l'eau et notamment la gestion par bassin versant. De la production d'eau à l'épuration en passant par la gestion des cours d'eau, l'ordre du jour est à la concentration 'horizontale' des gestionnaires et à une ouverture partielle au secteur privé. Un tour d'horizon s'impose.

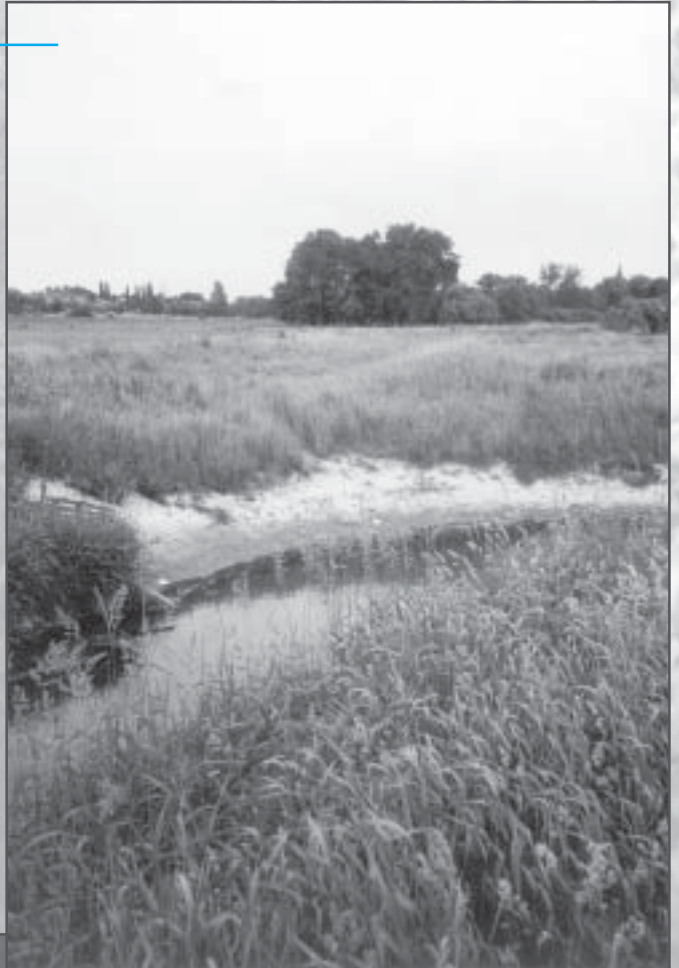
L'administration perd de l'eau, la SPGE en prend

La Division de l'Eau (DGRNE) de la Ministère de la Région Wallonne est promise à un lifting complet. Deux compétences importantes sortiront pratiquement du giron administratif: l'épuration collective et la protection des captages. Par contre, la gestion des plus petits cours d'eau (de 2^{ème} et 3^{ème} catégorie, la 1^{ère} catégorie étant de la compétence de la DGRNE), jadis confiée aux communes et aux provinces, reviendra à la DGRNE qui aura désormais la responsabilité de tous les cours d'eau non navigables. Les cours d'eau navigables et les barrages restent au Ministère de l'Équipement et des Transports (MET). Les waterings, elles, sont promises à une dissolution (sic).

Nouvelle venue dans la cours des grands en 1999, la SPGE (Société Publique de Gestion de l'Eau) a repris à bras le corps la planification et le co-financement de l'épuration collective et la protection des eaux souterraines. Ce para-régional est cofinancé par le secteur privé à hauteur de 26%, sans compter ses actionnaires publics qui se privatisent à leur tour.

Les anciens ...

La Société Wallonne Des Eaux, entreprise publique à vocation industrielle et commerciale, employeuse de 1.400 personnes, s'est ouverte dernièrement au capital privé. Reliftée en 2000, la SWDE se montre plus conquérante. Elle peut créer des filiales et prendre des participations dans d'autres sociétés. Elle joue un rôle stratégique dans la création d'une société qui aurait le monopole de la production d'eau en Wallonie.



La DGRNE gèrera l'entièreté des cours d'eau non navigables



Demain, la SWDE devrait avoir le monopole de la production d'eau potable en Wallonie (source: SWDE)

l'eau et avait aussi une vocation de représentant du secteur vis à vis de l'extérieur. Ces deux sociétés ont décidé d'unir leur destinée fin 2002 en créant AQUAWAL s.a.

L'ICFE (intercommunale de coordination et de financement de l'eau en Hainaut occidental), créée début 2000, est une société qui a pour but la prise de participation dans le capital de sociétés publiques ou privées dans les secteurs de l'eau.

La gestion par bassin provoque chez les distributeurs et épurateurs un casse-tête dans le sens où les limites de leur champ d'activité ne correspondent pas à celles des bassins versants. Il y a tout lieu de croire que des changements importants devraient encore survenir.

Malgré une volonté absolue d'une gestion par la puissance publique, on note l'intérêt certain et la montée en puissance du secteur privé dans la gestion de l'eau. Pour le meilleur?

... et les nouveaux

La SOWE s.a. (Société des Opérateurs Wallons de l'Eau), société anonyme créée en 1999, représentait le secteur de l'eau dans la SPGE dont elle détenait 24% du capital. AQUAWAL a.s.b.l. regroupait les principaux producteurs, distributeurs et épurateurs wallons, jouait le rôle de forum des professionnels de

Draguer: injustifié du point de vue écologique? Pas nécessairement!

Une stratégie de dragage alternative pour contrer l'évolution morphologique négative de l'Escaut occidental.

Avec la hausse du niveau des mers, les estuaires subissent, de par le monde, un ensablement naturel (le "processus d'atterrissement"). Les interventions humaines peuvent accélérer ce processus. Depuis le Moyen Age, la création de polders et les endiguements ont contribué à une forte diminution de la dynamique de l'estuaire de l'Escaut. Toutefois, sa situation n'est pas aussi préoccupante que celle de la Seine. L'influence des travaux de dragage effectués au cours des dernières décennies sur l'évolution naturelle de l'Escaut occidental n'est pas encore suffisamment connue et est peut-être surestimée.

En 2001, les Pays-Bas et la Flandre ont développé une vision commune pour la gestion de l'estuaire de l'Escaut: la vision à long terme (VLT). Selon certains scénarios, des volumes plus importants de sable seront dragués mais ne pourront plus être déversés dans les chenaux de flot (comme c'est le cas aujourd'hui). A la demande du Port d'Anvers, une équipe composée d'experts internationaux a formulé la proposition suivante : utiliser les sables dragués pour maintenir dans l'Escaut occidental un système de chenaux multiples, un des objectifs principaux de la VLT. Le 15/05/2001, le Parlement flamand a décidé de faire étudier cette proposition au Laboratoire Hydraulique de Borgerhout (LHB).

Reconstruction du Banc de Walsoorden

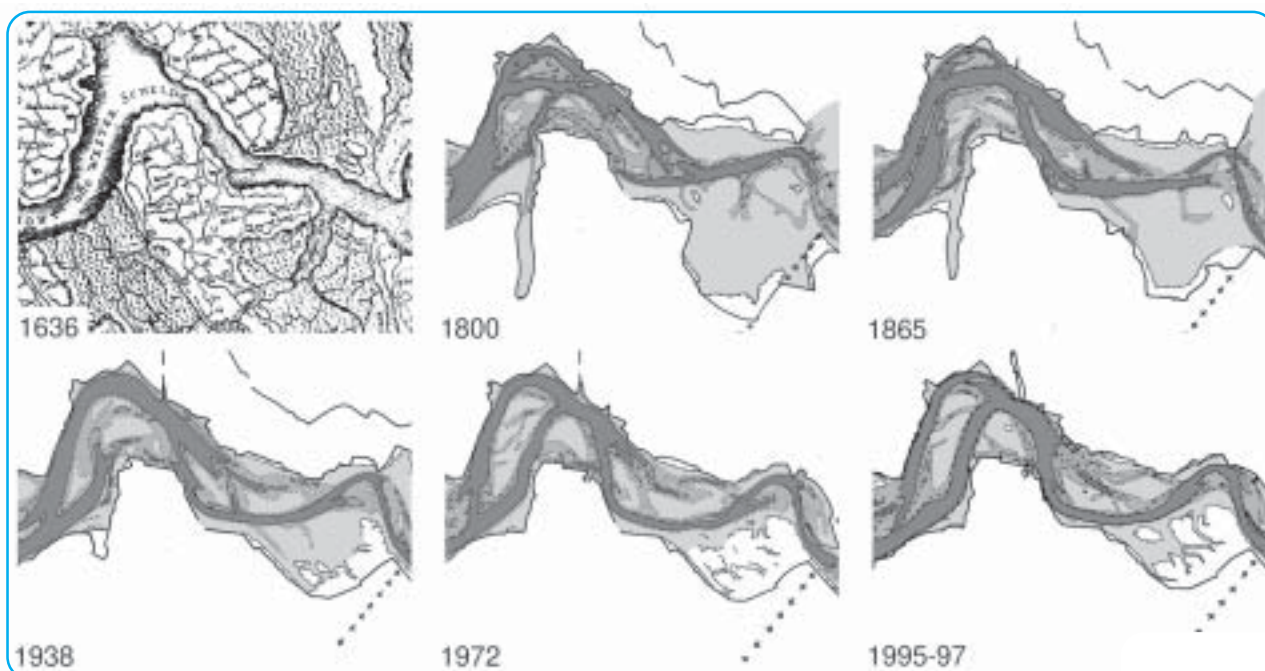
Le banc de Walsoorden a été choisi comme site pilote pour réaliser cette étude. Depuis des siècles, ce banc subit des changements morphologiques caractérisés par une forte érosion de la partie côté mer (voir illustration). Afin de reconstruire ce banc, il a été proposé de déverser les produits du dragage devant la pointe du banc. De la sorte, on espère arriver à mieux répartir le courant de flot entre chenaux de flot et de jusant, à réduire les vitesses au dessus du banc et à y déposer du limon fin au lieu de sable. La valeur écologique de ce site s'en trouverait améliorée. Les experts ont proposé d'amener les produits du dragage à partir d'une drague porteuse à élinde traînante via une conduite vers une sorte d'arrosoir. Ce dernier répartirait soigneusement les sédiments au fond, sous l'eau, en une couche d'épaisseur limitée (voir illustration).

L'étude du LHB est gérée à partir de ProSes (Projectdirectie ontwikkelingschets Schelde-estuarium / Direction du projet de schéma de développement de l'estuaire de l'Escaut). Elle comprend 4 aspects: analyse des évolutions historiques, mesures de terrain, modèles réduits et modélisation numérique. Sur terrain, des vitesses de courant ont déjà été mesurées et une seconde campagne sur le mouvement des sédiments sera entreprise fin avril 2003. Les études en modèle réduit et avec des modèles mathématiques sont en cours d'exécution. L'équipe d'experts suit l'étude et doit formuler pour fin juin 2003 un avis quant à la faisabilité de cette stratégie alternative de déversement. Sur la base de ce premier avis, le concept serait étudié de manière plus approfondie.

Au cours de l'étude, l'équipe d'experts s'appuie sur la contribution de différents spécialistes. Les écologues doivent formuler les critères de déversement pour que la valeur écologique des bancs s'améliore. L'objectif est d'appliquer cette stratégie ultérieurement en d'autres endroits, comme dans les Everingen où se présentent aussi des évolutions morphologiques défavorables.

Outre ces mesures curatives, il faudra s'attaquer aux causes de ces évolutions négatives produites par les interventions humaines, comme la forme des limites « dures » (digues, épis, estacades, ...) qui réduisent la dynamique du système de chenaux dans l'Escaut occidental.

Yves Plancke
Autorité Communale du Port d'Anvers



Évolutions morphologique entre Terneuzen et Bath.

CONTRÔLE DES INONDATIONS LE LONG DE L'ESCAUT

En mars ont débuté les travaux d'aménagement d'une zone d'inondation contrôlée (ZIC) dans les polders de Kruibeke – Bazel – Rupelmonde (KBR). Cette zone est la seule ZIC du plan Sigma initial qui doit encore être réalisée.

Les polders, qui représentent une superficie de quelque 600 ha dans des zones inhabitées de basses terres, conviennent extrêmement bien au stockage des eaux excédentaires.

Le plan Sigma

Le 3 janvier 1976, la combinaison de la marée d'équinoxe et d'une violente tempête du nord-ouest ont provoqué une forte hausse des eaux de l'Escaut maritime et de ses affluents. Le bassin de l'Escaut maritime a été victime de graves inondations en particulier dans la région de Ruisbroek (Puurs). 800 habitations ont été submergées et le niveau d'eau a parfois atteint 4 m. En réaction à cette catastrophe, les autorités belges ont rédigé le plan Sigma, par analogie au plan Delta néerlandais. Ce plan Sigma est valable pour toute la partie flamande de l'Escaut maritime et ses affluents sensibles à la marée.

A l'origine, ce plan se composait de trois parties:

- la consolidation et la surélévation des 512 km de digues dans la totalité du bassin de l'Escaut maritime;
- l'aménagement de zones d'inondation contrôlées pour recueillir temporairement les crues importantes représentant une menace;
- la construction d'un barrage anti-tempête à Oosterweel (Anvers).



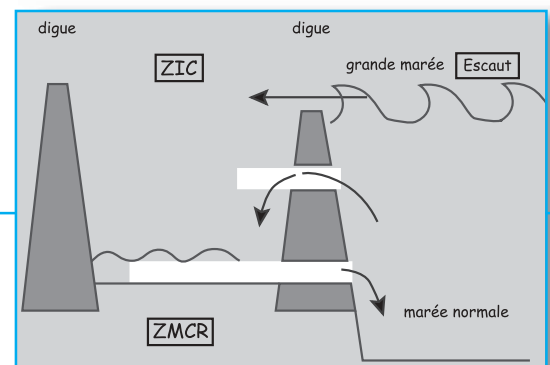
Le risque d'inondations (comme ici à Rupelmonde en 1990) sera réduit 5 x avec la ZIC-KBR (archive photo: Julien Lyssens)

Le Barrage anti-tempête supprimé

L'aménagement de digues et de petites zones d'inondation contrôlées a rapidement démarré. Mais une étude menée sur les coûts et les avantages de la construction d'un barrage anti-tempête a démontré que les frais d'investissement seraient trop élevés par rapport aux gains escomptés d'une telle infrastructure gigantesque. L'administration flamande prépare une actualisation du plan Sigma. La nouvelle mouture devrait prévoir l'aménagement de 4000 ha supplémentaires de zones inondables, permettant ainsi d'atteindre le même niveau de sécurité. Simultanément, une plus grande attention sera accordée à d'autres fonctions telles que le développement de la nature, les loisirs, etc.

ZIC et ZMRC

Le concept de zone d'inondation contrôlée (ZIC) à Kruibeke, Bazel et Rupelmonde est, à tous égards, novateur. Les zones aménagées auparavant ne sont inondées que quelques fois par an, lors de grandes marées. Dans une partie du polder KBR une quantité limitée d'eau pourra entrer avec chaque marée. La zone est donc aménagée comme une zone de marée où les fluctuations seront pourtant moins importantes que dans l'Escaut même. On appelle cette variante une zone à marée réduite contrôlée (ZMRC). Ce système offre des possibilités particulières de développement de la nature.



La zone peut attirer des oiseaux aquatiques pour y nicher et y chercher de la nourriture et constitue une frayère importante pour plusieurs espèces de poissons. Une végétation particulière peut se développer sur les slikkes, les laisses et la forêt alluviale qui ont vu le jour grâce à la marée. Dans une autre partie du polder KBR, la valeur naturelle de la zone a été renforcée, p.e. avec le développement de bois marécageux à aulnes.

Intérêts locaux versus intérêts sociaux

Malgré les avantages évidents qu'elle présente, la réalisation de la ZIC s'avère un travail de longue haleine. En février 1994 déjà, le gouvernement flamand avait donné son accord de principe pour l'aménagement de cette zone inondable. Afin de permettre sa réalisation, le plan de secteur en question devait être partiellement revu. Ce fut chose faite en juin 1998. Le 17 décembre 1999, le gouvernement flamand a confirmé sa décision d'aménagement d'une ZIC avec un dispositif au profit du développement de la nature.

Le retard pris pour le démarrage des travaux est principalement dû à la l'opposition au projet qui s'est manifestée à Kruibeke. Pourtant, la commune aura de nombreux atouts en main. La zone inondable sera très attractive pour les promeneurs, cyclistes, amateurs de nature et bien d'autres encore. Par ailleurs, la probabilité d'inondation dans le bassin de l'Escaut passera ainsi d'une fois tous les 70 ans à une fois tous les 350 ans!

Gert De Smedt

Avec le concours de Stefaan Nolle, ingénieur du projet
Basé sur les informations de www.sigmaplan.be, www.awz.be,
Natuurpunt et BBL

QUE D'EAU, QUE D'EAU (2)

Dans le numéro 20 d'ESF Info, nous avons montré que l'effet de serre pourrait engendrer une recrudescence des conditions météorologiques extrêmes et notamment des pluies orageuses. Des orages violents ont provoqué dans les derniers mois des inondations remarquables partout dans l'Europe. Dans le bassin de l'Escaut, ces orages ont également provoqué des inondations à répétitions en 2002 et 2003. Que fait-on pour les éviter ? Les solutions adoptées sont-elles efficaces ?

Toujours plus d'eau de ruissellement

Depuis les années '50, on assiste à une augmentation drastique du ruissellement des eaux pluviales. Environnementalistes et chercheurs pointent depuis longtemps une mauvaise gestion de l'eau dans les bassins versants.

Première cause, une urbanisation croissante et dispersée: l'augmentation des surfaces imperméables (habitations, voiries, parkings, ...), favorise le ruissellement au dépend de l'infiltration ou de l'évapotranspiration sur tout le territoire, l'extension même des réseaux d'égoutage favorise également l'écoulement plus rapide des eaux pluviales..

La surface bâtie en Belgique (18,8% du territoire en 2002) a augmenté de 30% dans les 30 dernières années, essentiellement aux dépens des terres agricoles, en partie sur les milieux 'naturels' (données 2003 de l'Institut National de Statistiques)

En zone rurale, les pratiques agricoles intensives (sols nus en hiver, labour dans le sens de la pente, ...), l'arasage des haies, la création de nouvelles voiries agricoles, la destruction des ripisylves, l'extension des cultures ou des activités humaines jusqu'au bord des cours d'eau, ... entraînent un écoulement plus rapide des eaux de ruissellement jusqu'au cours d'eau ou collecteurs.



L'agriculture intensive accroît nettement le ruissellement des eaux



La Haine, dans une armure de béton, une pratique révolue?

Enfin, le drainage, l'urbanisation et/ou le comblement des plaines alluviales et des zones humides (marais, prairies humides, étangs), limitent fortement leur rôle naturel 'd'éponges à crue'.

Des solutions peu adaptées

Pour faire face aux problèmes d'inondations, les solutions les plus souvent apportées visent soit à accélérer l'évacuation des eaux pluviales via les cours d'eau soit à retenir temporairement ces eaux pluviales excédentaires dans des bassins d'orage, avant de les retourner progressivement aux stations d'épuration et/ou au milieu.

Si ces solutions peuvent être localement adaptées (et largement sollicitées par élus et riverains), elles posent également divers problèmes.

Aujourd'hui, le recalibrage des cours d'eau semble avoir fait long feu. Outre leur impact désastreux sur l'environnement, ils ne font généralement que déplacer le problème en aval.

Les bassins d'orage ont par contre la côte auprès de nos aménageurs. Mais leur intégration écologique, urbanistique et paysagère est souvent désastreuse et ils nécessitent des coûts d'investissements, voire de gestion très importants (voire colossaux en ville). Par ailleurs, ces bassins situés plus ou moins en aval de bassins versants ne peuvent qu'écrêter partiellement les crues. A moins de les multiplier, ils s'avèreront incapables de gérer l'accroissement prévisible des eaux de ruissellement.

Il est clair que ces solutions 'traditionnelles' ne peuvent répondre aux problèmes actuels, encore moins aux problèmes à venir. Dans un prochain article, nous aborderons quelques solutions 'alternatives' avant tout basée sur la prévention.

A suivre...

Olivier Goubault

Escaut sans Frontières s'adapte aux derniers développements

Afin de pouvoir réagir à la nouvelle situation qui découle de la Directive Cadre d'Eau et de la Commission Internationale de l'Escaut (CIE), Escaut sans Frontières optimise sa structure et son fonctionnement internes au cours de l'Assemblée Générale du 8 avril. De la sorte, les développements dans le district hydrographique international de l'Escaut pourront être mieux suivis.

Concrètement, cela signifie, entre autres, qu'Escaut sans Frontières va lancer plusieurs nouveaux groupes de travail de bassins transfrontaliers (Lys et Deûle, Haut-Escaut, Dendre,...). Par ailleurs, ESF préparera et coordonnera la participation à la CIE et à d'autres forums multilatéraux. L'objectif poursuivi est une implication maximale des personnes et des groupements locaux dans toutes les régions du bassin de l'Escaut.

La croisière scientifique:

deux jours sur l'Escaut maritime et l'Escaut occidental



L'Escaut maritime

Cette année, la croisière scientifique se localisera sur l'Escaut maritime et l'Escaut occidental. Cette zone est tellement riche en sujets intéressants qu'un programme étalé sur deux jours a été établi pour le jeudi 3 et le vendredi 4 juillet 2003. Quelques-uns des sujets qui seront abordés: le plan Sigma flamand, la qualité de l'eau de l'Escaut maritime, la vision à long terme pour l'estuaire de l'Escaut, les plans de développement pour cet estuaire et les projets de compensation de la nature dans l'Escaut occidental. Le programme offre une alternance entre la découverte de réalisations concrètes sur le terrain, les informations de base et de temps consacrés à la rencontre et au débat.

Voilà donc suffisamment de raisons pour cocher ces deux jours dans votre agenda!

La croisière scientifique sur l'Escaut maritime et l'Escaut occidentale en 2000.



Rencontres fluviales à Lille en mai

Escaut sans Frontières s'est souvent penché sur la Deûle, la Lys et le canal de Roubaix-Espierres. Ces 'corridors bleus' forment un lien naturel entre les agglomérations de Lille (France), Mouscron (Wallonie) et Courtrai (Flandre). Les problèmes d'environnement - particulièrement ceux liés à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques - sont profondément liés.

Ces problèmes demandent plus que jamais que les défenseurs de la nature et de l'environnement unissent leurs forces, se fassent entendre, développent des programmes d'action faisant fis des frontières.

Créer un groupe trans-régional d'échanges et peut-être un futur groupe d'action serait un pas pour une meilleure prise en compte de préoccupations communes. Ce groupe aurait à la fois plus d'influence sur les politiques et pourrait rechercher des solutions et approches transrégionales à des problèmes par nature sans frontières... tout en restant proche des préoccupations des populations.

Le jeudi 22 mai se tiendra à Lille une première 'Rencontre fluviale' visant à initier ces échanges et élaborer un mode et des méthodes d'action concertée. Ces rencontres seront précédées par une visite exceptionnelle dans Lille et suivies par un goûter gourmand très convivial. La participation est gratuite. Information et inscription au secrétariat d'Escaut sans Frontières.



La Lys

Est-ce que vous voulez continuer à recevoir Escaut sans Frontières Info?

Alors, prenez un abonnement:
7,50 euros pour Escaut sans Frontières Info (pour les collectivités et services publics: 25 euros)

Demandez votre abonnement à Escaut sans Frontières, 2 bis, quai des Péniches, 1000 Bruxelles
tél.: +32 2 201 08 08, e-mail: info@gs-esf.be, compte numéro: **pour la Belgique:** 001-2899215-58 (Fortis),
pour la France: 15965/00800/08103189131/15 (caisse d'Épargne de Flandre)

